

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la copropriété "Schuman III"
tenue le jeudi 14 juin 2018 à la Brasserie des Etangs Mellaerts à partir de 18h30

1. Vérification des présences et quorums – validité de l'assemblée – ouverture

Propriétaires présents :	19 / 59	représentant	quotités	3.995 / 10.000
Propriétaires représentés :	15 / 59	représentant	quotités	2.820 / 10.000
Total :	34 / 59	représentant	quotités	6.815 / 10.000

L'assemblée a été régulièrement convoquée et le double quorum prévu par la loi du 02 06 2010 est atteint, elle peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour.

Lors de la signature de la liste de présences, chaque propriétaire ou mandataire, a reçu un/des bulletins(s) de vote reprenant la formulation des différents points sur lesquels il a été invité à se prononcer au cours de la présente réunion (sous réserve de ce qui est spécifié dans les points ci-dessous).

Un document reprenant les résultats sera annexé au présent procès-verbal.

2. Nomination du Président et du Secrétaire de séance

Monsieur Corica est désigné comme Président de séance tandis que le secrétariat est assuré par le syndic.

3. Décharge au Syndic M.I. Management sprl

La décharge est donnée à la majorité de 59,81 % des quotités votantes.

4. Révocation du Syndic M.I. Management sprl

Monsieur Corica rappelle les raisons de l'organisation de cette assemblée et de son souhait de changer de syndic.

A la majorité de 97,02 %, l'Assemblée décide de révoquer le syndic M.I. Management. Son mandat prendra fin au 30 juin 2018.

Le décompte de charges du 01/07/2017 au 30/06/2018 sera édité et envoyé aux copropriétaires.

L'Assemblée est consciente que les chiffres liés au Parc (chauffage et jardin) ne seront pas intégrés à ce décompte.

5. En cas de révocation de M.I. Management sprl, nomination d'un nouveau syndic

Monsieur Corica présente en séance le retour de l'appel d'offres qu'il a réalisé et explique qu'il a retenu la candidature de la société Chatelain Delcour.

Monsieur Sohier présente en séance les services de Chatelain Delcour.

L'Assemblée vote favorablement à l'unanimité des quotités votantes.

Son mandat débutera au 1^{er} juillet 2018.

6. Réorganisation du Conseil de Copropriété

Monsieur Missa signale qu'il ne désire plus poursuivre au sein du conseil de copropriété.

Madame Devillez se propose pour remplacer Monsieur Missa.

A l'unanimité, la candidature de Madame Devillez est approuvée.

Le conseil de copropriété est donc composé de Madame Devillez et Monsieur Corica.

7. Lecture du PV des décisions et signature de ce PV

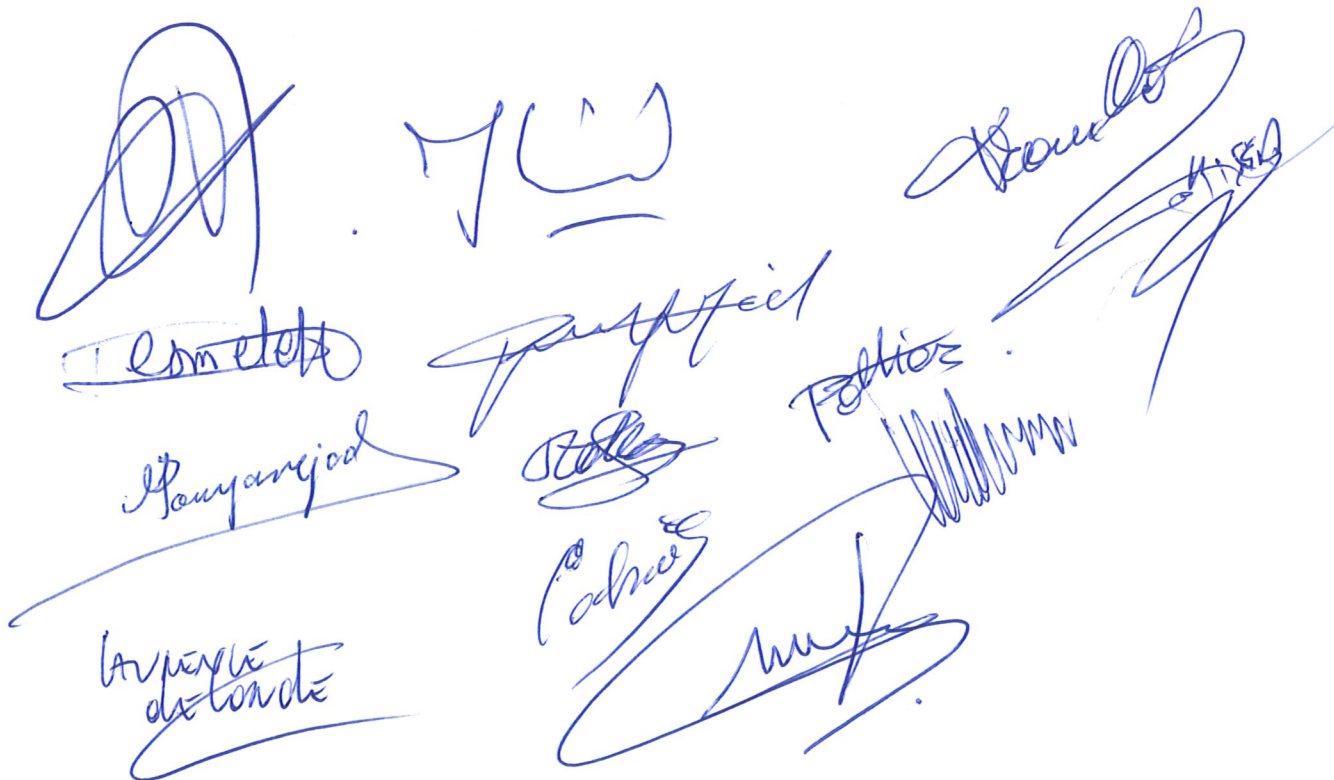
L'ensemble des points étant débattus, la séance est levée à 19h35.



Johan Muller
Syndic

Président

Conformément aux dispositions de la loi du 02 06 2010, le présent procès-verbal sera considéré comme approuvé si aucune remarque n'a été formulée par écrit endéans les 4 mois prenant cours au moment où l'intéressé a pris connaissance de la décision. Le copropriétaire régulièrement convoqué est censé avoir pris connaissance de la décision au moment de son adoption par l'Assemblée Générale. En outre, les copropriétaires dispensent le Syndic et se substituent à lui quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue par la loi envers tout tiers disposant d'un droit réel ou personnel. Il est donc recommandé aux copropriétaires bailleurs d'envoyer aux tiers concernés la copie des décisions qui les concernent.



AGE DU 14/06/2018

Nom	Q 1
VANWALLEGHEM-ROLIN	165
VERNANT-LEPINE	240
VRANKEN	190
WATELANINWA	185
WITTEBROOD	190
	10000

Vote point n° 3

Vote		Non		Abst.	
Oui					
p	a	0	0	0	0
p	o	190	0	0	240
p	n	0	0	0	0
p	n	0	190	0	0
Total voix		3705	2490	620	
%		59,81	40,19		

Vote point n° 4

Vote		Non		Abst.	
Oui					
p	a	0	0	0	0
p	n	0	190	0	240
p	o	0	0	0	0
p	o	190	0	0	0
Total voix		6195	190	430	
%		97,02	2,98		

Vote point n° 5

Vote		Non		Abst.	
Oui					
p	a	0	0	0	0
p	o	190	0	0	240
p	o	0	0	0	0
p	o	190	0	0	0
Total voix		6575	0	240	
%		100,00	0,00		

Vote point n° 6

Vote		Non		Abst.	
Oui					
p	o	240	0	0	0
p	o	190	0	0	0
p	o	0	0	0	0
p	o	190	0	0	0
Total voix		6875	0	0	
%		100,00	0,00		

Vote point n°

Vote		Non		Abst.	
Oui					
p	o	240	0	0	0
p	o	190	0	0	0
p	o	0	0	0	0
p	o	190	0	0	0
Total voix		6875	0	0	
%		100,00	0,00		

Vote point n°

Vote		Non		Abst.	
Oui					
p	o	240	0	0	0
p	o	190	0	0	0
p	o	0	0	0	0
p	o	190	0	0	0
Total voix		6875	0	0	
%		100,00	0,00		